

Accompagner le jeune dans la démarche contre le cyberharcèlement

Prévenir le cyberharcèlement

- Définition du cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est un **acte agressif**, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de **formes de communication électroniques, de façon répétée** à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre. Il peut prendre différentes formes : publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture ; insultes, moqueries, chantages, menaces ou incitations au suicide ; publication de photos intimes / à caractère sexuel ; création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'une personne ; piratage de comptes et usurpation d'identité digitale ; propagation de rumeur.

Le cyberharcèlement est sanctionné, que les échanges soient **publics** (sur un forum par exemple) ou **privés** (entre "amis" sur un réseau social). C'est la fréquence des propos et leur teneur insultante, obscène ou menaçante qui constitue le harcèlement. Un seul propos insultant est considéré comme une injure, des propos insultants répétés plusieurs fois peuvent être considérés comme du harcèlement, plus sévèrement puni.

Le cyberharcèlement est puni de deux ans de prison et 30 000 € d'amende (peine maximale) et plus si circonstances aggravantes.

- Comment prévenir le cyberharcèlement ?
 - Télécharger en amont **l'application 3018**
 - Apprendre au jeune à **reconnaitre une situation de harcèlement** ou cyberharcèlement pour l'encourager à en parler s'il en est victime, témoin ou auteur.
 - **Développer son esprit critique** pour lui apprendre que tout ce qui se trouve sur internet n'est pas forcément vrai.
 - Lui rappeler qu'un **pseudo peut cacher n'importe qui**. Les personnes avec lesquelles il communique ne sont pas toujours celles qu'elles prétendent être.
 - L'informer des **risques liés à la divulgation d'informations ou d'images personnelles** (nom, adresse, numéro de téléphone, photos, vidéos...) pour éviter que celles-ci ne soient détournées, truquées, exploitées par des personnes mal intentionnées.
 - Insister sur les **risques d'une rencontre** avec un interlocuteur connu sur le Net. Expliquer au jeune que, s'il fixe malgré tout un rendez-vous, il en informe un adulte de confiance et s'y rend accompagné, dans un endroit public et fréquenté, pendant la journée.
 - Prendre en note et enseigner au jeune les **numéros d'urgence** à contacter en cas de harcèlement (voir ci-dessous)
 - Installer un **logiciel de contrôle parental** y compris sur le téléphone mobile
 - **Encadrer l'utilisation d'Internet**. Nombre d'heures autorisées par jour, horaires, applications autorisées, sites déconseillés... Pour les réseaux sociaux, Action Innocence propose une infographie listant les limites d'âge recommandées.
 - En cas de **menace de diffusion de photographies** le représentant sans son consentement, il est possible, d'uploader les médias concernés sur la plate-forme

StopNCII pour que ces images soient reconnues et modérées sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook.

Réagir contre le cyberharcèlement

- Les numéros de lutte contre le cyberharcèlement à connaître

Le 3018 : numéro gratuit, anonyme et confidentiel où une équipe dédiée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques, conseille et accompagne, du lundi au samedi, de 9h00 à 20h00, les jeunes victimes de cyberviolences, ainsi que leurs parents et le personnel éducatif concerné.

Le 119 : Allo enfance en danger numéro d'urgence pour les enfants et les adolescent-es en danger. Appel gratuit, 24h/24 7j/7.

Allo Ecoute ado : 06 12 20 34 71

Le 30 20 : agir contre le harcèlement à l'école

Jeunes violences écoute : 0808 807 700

Allo écoute parents : 06 01 18 40 36

Comment on s'aime chat d'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences et de cyberviolences au sein du couple ou de la famille ouvert du lundi au samedi de 10h à 21h.
<https://commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide/le-tchat/>

L'association StopFisha : accompagnement des victimes de cybersexisme et de diffusion non consentie de contenu intime email : jenesuispasseule@protonmail.com

Le **0808 807 010** : numéro vert national Stop Harcèlement

En cas d'idées suicidaires:

- **SOS Amitié** : 01 40 09 15 22
- **Suicide Ecoute** : 01 45 39 40 00
- **SOS Suicide Phénix** : 01 40 44 46 45 ou 01 45 42 45 88
- **Fil Santé Jeunes** : 0 800 235 236 service anonyme et gratuit pour les 12-25 ans tous les jours de 9h à 23h

- Comment réagir contre le cyberharcèlement ?

D'abord **en parler à son médecin traitant, un(e) psychothérapeute ou un(e) infirmier(e) scolaire** ou prendre rendez-vous auprès d'un Centre médico-psychologique (CMP) spécialisé dans les enfants et adolescents les consultations sont gratuites.

Liste des CMP: <https://www.etablissementsdesante.fr/liste/13-centres-medico-psychologiques-cmp-cattp/dep:31>

Si le jeune a moins de 25 ans : entretien sans rendez vous et gratuit avec un(e) médecin ou un(e) psychologue dans **les espaces Santé Jeunes et les PAEJ (Points accueil et écoute jeunes)**

Maison des droits des enfants et des jeunes MDEJ Accueil sur rdv : 05 61 53 22 63 et mail accueil@mdej.org : un lieu d'écoute et d'information juridique pour les enfants et les jeunes.

Maison des adolescents : 05 34 46 37 64 Accueil téléphonique des jeunes de 11 à 21 ans du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h à 17h. Permanences d'accueil sur rendez-vous les lundis, mardis et vendredi et sans rendez-vous les mercredis de 13h à 16h.
Ecoute, évaluation, soutien et orientation des adolescent-e-s. Organisation d'ateliers et de rencontres collectives.

- Comment stopper le cyberharcèlement ?

Améliorer la sécurité de ses données numériques : changer les mots de passe et utiliser des mots de passe solides, éviter d'utiliser des réseaux wifi peu sécurisés, ne pas mettre de données confidentielles sur un Cloud. Vérifier les paramètres de confidentialité des différents réseaux sociaux afin de restreindre son audience à des personnes de confiance.

Pour faire **retirer d'un site internet des informations concernant le jeune**, écrire à la Cnil : <https://www.cnil.fr/fr/modele/courrier/supprimer-des-informations-vous-concernant-dun-site-internet>.

Pour faire **supprimer des informations visibles dans les résultats de recherche Google** : faire une demande auprès de Google : <https://support.google.com/websearch/troubleshooter/3111061?hl=fr>.

- Comment préparer une action en justice ?

Récolter un maximum de preuves : captures d'écrans de la totalité de l'écran de manière à voir apparaître la date et l'URL du site sur lequel se déroule le cyberharcèlement. Si les propos litigieux se trouvent sur Twitter : utiliser <https://tweetsave.com/> pour archiver un tweet via son URL et le compte associé, même s'il est ensuite supprimé par l'auteur.

Faire **établir un constat d'huissier** si vous souhaitez porter plainte. Annuaire des huissiers de justice : <https://annuaire.huissier-justice.fr/>

Signaler ou bloquer la ou le responsables afin de mettre fin à la diffusion du contenu inapproprié directement sur les différents réseaux sociaux ou via la plateforme gouvernementale de signalement des contenus illicites PHAROS <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

Accompagner le jeune dans la démarche de dépôt de plainte et le représenter dans une action en justice. La plainte est possible que l'auteur soit identifié ou non et dans ce cas là, il pourra porter plainte contre X. Le dépôt de plainte sera possible directement au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie, par courrier au procureur de la République. Pour plus d'informations sur le dépôt de

plainte : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435>. Pour cela, il peut être possible de bénéficier de l'aide juridictionnelle totale ou partielle.

En résumé : les numéros et plateformes utiles

Nom	Action	Contact
Le 3018	numéro gratuit, anonyme et confidentiel où une équipe dédiée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques, conseille et accompagne les jeunes victimes de cyberviolences, ainsi que leurs parents et le personnel éducatif concerné	3018 : du lundi au vendredi, de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h
Le 119 : Allo enfance en danger	numéro d'urgence pour les enfants et les adolescent-es victimes de violences en ligne. Appel gratuit	Le 119 : 24h/24 7j/7.
Comment on s'aime	chat d'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences et de cyberviolences au sein du couple ou de la famille	ouvert du lundi au samedi de 10h à 21h https://commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide/le-tchat/
L'association StopFisha	accompagnement des victimes de cybersexisme et de diffusion non consentie de contenu intime	email : jenesuispasseule@protonmail.com
numéro vert national Stop Harcèlement	Accompagnement en cas de harcèlement	Le 0808 807 010 Du 9h à 18h du lundi au vendredi
Numéro net écoute	Accompagnement en cas de cyberharcèlement	0800 200 000 du lundi au vendredi de 9h à 19h
SOS Amitié	Accompagnement en cas d'idées suicidaires	01 40 09 15 22 Disponible 24h/24 7Jours/7
Suicide Ecoute	Accompagnement en cas d'idées suicidaires	01 45 39 40 00 Disponible 24h/24 et 7j/7
SOS Suicide Phénix	Accompagnement en cas d'idées suicidaires	01 40 44 46 45 ou 01 45 42 45 88 Disponible 7j/7 de 13h à 23h
Fil Santé Jeunes	Accompagnement en cas d'idées suicidaires. service anonyme et gratuit pour les 12-25 ans	0 800 235 236 tous les jours de 9h à 23h
Allo Ecoute ado	Aide et écoute des adolescents entre 10 ans et 25 ans	06 12 20 34 71 Du lundi au vendredi, de 17h à 20h
Agir contre le harcèlement à l'école	Numéro gratuit : écoute, conseil et orientation.	30 20 du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi.
Jeunes violences écoute	Service national d'accueil téléphonique de l'enfance	0808 807 700 de 8h à 23h tous les jours de

		l'année sauf les jours fériés
Allo écoute parent	Ecoute et soutien des parents d'adolescents	06 01 18 40 36 Du lundi au vendredi, de 13h à 15h

Pour plus d'informations : <https://ffpe-toulouse.org/index.php/cyberharcèlement/>